



PRÉFÈTE D'EURE- ET- LOIR

## **Arrêté n ° DDT-SGREB-PN 2020-018**

signé par

**Guillaume BARRON ,  
Directeur départemental des territoires**

**le 3 novembre 2020**

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT  
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité  
Bureau Pôle Nature**

**Arrêté prorogeant l'arrêté du 09 février 2017 modifié portant nomination des membres  
De la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage**

## ARRÊTÉ

### **Prorogeant l'arrêté du 9 février 2017 modifié portant nomination des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage**

La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles R.421-29 à R.421-32 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;
- Vu** le décret n° 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003 relatif à la partie réglementaire du livre II du code de l'environnement ;
- Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8 et 9 ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à l'organisation et missions des Directions Départementales Interministérielles ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et missions des Directions Régionales de l'Environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 940 du 1<sup>er</sup> septembre 2006 modifié par l'arrêté préfectoral n° 2010-321 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N°27a/2020 en date du 30 mars 2020 accordant délégation de signature à Guillaume BARRON, directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir ;
- Vu** la décision en date du 9 septembre 2020 donnant subdélégation de signature à Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe départementale des territoires d'Eure-et-Loir ;

**Considérant** la proposition faite le 2 avril 2019 par M. le Président de la Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir relative à la désignation des membres représentant le collège agricole au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage suite aux élections de la Chambre d'Agriculture,

**Considérant** la proposition du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) en date du 9 avril 2019 relative à la modification de ses représentants au sein du collège des personnalités qualifiées en matières scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage siégeant au sein de la Commission départementale de la Chasse et de la Faune sauvage ;

**Considérant** la proposition de Fransylva en date du 27 mars 2019, représentant la propriété forestière privée d'Eure-et-Loir, relative à la modification de son représentant siégeant au sein de la Commission départementale de la Chasse et de la Faune sauvage, dans le collège des représentants de la propriété forestière ;

**Considérant** le contexte pandémique et le confinement décrété à partir du 29 octobre 2020 ;

**Considérant** les instructions de Mme Barbara POMPILI, et Mme Bérandère ABBA, dans leur courrier aux préfets de département en date du 31 octobre, de convoquer à brève échéance les membres de la CDCFS ;

**Sur** proposition du directeur départemental des territoires ;

# ARRÊTE :

## Article 1 :

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, présidée par la préfète ou son représentant, est prorogée. Elle est constituée des membres suivants :

### a) 4 représentants de l'Etat (es-qualité) et de ses établissements publics :

- le directeur départemental des territoires d'eure-et-loir ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant ;
- le président de l'association départementale des lieutenants de l'ouvetier ou son représentant ;

### b) 11 représentants des intérêts cynégétiques :

**Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs (es-qualité)**

**M. LESAGE Jacky**  
2, avenue du Général Leclerc  
28120 ILLIERS COMBRAY

**M. HURBE Jean-Pierre**  
34 bis, rue du bout aux Anglois  
28300 JOUY

**M. de PRUNELE Jacques**  
Saint Germain  
28310 FRESNAY L'EVEQUE

**M. MARDELET Xavier**  
1 bis, rue des 3 Fleurs  
28150 MOUTIERS EN BEAUCE

**M. CARE François**  
5 place de Pte St Michel  
28000 CHARTRES

**M. PELLETIER Alain**  
5 rue du Château d'Eau  
28120 ERMENONVILLE LA PETITE

**M. GANDIN Didier**  
5, Montabizard  
28120 EPEAUTROLLES

**M. BATAILLE Frédéric**  
Beau François  
28120 EPEAUTROLLES

**M. BOUVART Xavier**  
16, place du marché  
28120 ILLIERS COMBRAY

**M. LE GUILLOUS Patrick**  
8, le Coudray  
28410 SAINT LUBIN DE LA HAYE

### c) 2 représentants des piégeurs :

**M. RICHARD Patrick**  
8 allée Pierre Mendès  
28380 SAINT REMY SUR AVRE

**M. SOURIAU Luc**  
2 Clos Biloir  
28300 GASVILLE-OISEME

### d) 3 représentants de la propriété forestière :

*Propriété forestière privée :*

Titulaire

**M. de GOUVION SAINT-CYR Audoin**  
Château de Reverseaux  
Rouvray Saint Florentin  
28150 LES VILLAGES VOVEENS

Suppléant

**M. MONTHUIR Bertrand**  
La Graiserie  
28240 CHAMPROND EN GATINE

**Office National des Forêts :**

Titulaire  
**M Christophe POUPAT**  
Agence Interdépartementale Centre-  
Val de Loire  
Parc technologique Orléans Charbonnière  
100 Boulevard de la Salle - BP 22  
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE

Suppléant  
**M. RICHER Olivier**  
Agence Interdépartementale Centre-  
Val de Loire  
Parc technologique Orléans Charbonnière  
100 Boulevard de la Salle - BP 22  
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE

**Représentant la Propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier (départemental ou communal) :**

**Monsieur Pasquier Christian**  
33 rue Marceau  
28700 AUNEAU BLEURY SAINT SYMPHORIEN

e) **9 représentants des intérêts agricoles :**

**Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture (es-qualité)**

**Représentants de la Chambre d'Agriculture :**

**M. JOSEPH Patrice**  
10 Villepéroux  
28140 COURBEHAYE

**M. BARBE Christophe**  
Chambre d'Agriculture 28  
10 rue Dieudonné Costes  
CS 10399  
28008 CHARTRES

**Représentants de la FDSEA :**

**M. NOUVELLON Benoît**  
Le Breuil  
28800 TRIZAY LES BONNEVAL

**M. MAISONS Eric**  
Les Plaids  
28250 DIGNY

**M. PELLETIER Thibault**  
11 rue Prieuré  
Bilheux  
28170 ECUBLE

**M. DROUIN Christophe**  
La Tremblay  
28160 BULLOU

**Représentant de la Coordination Rurale :**

**M. MICHAU Dominique**  
5 rue Tournailles  
Sénarmont  
28300 BAILLEAU L'EVEQUE

**Représentant de la Confédération Paysanne :**

**M. MENOUE Gilles**  
7 rue du Bettereau  
28630 VER-LES-CHARTRES

f) **1 représentant d'une association agréée au titre de l'article L.141- 1 du code de l'environnement active dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature :**

**Représentant l'association Hommes et Territoires :**

Titulaire  
**M. TONNELIER Daniel**  
36, rue de l'Arsenal  
Boigneville  
28130 YERMENONVILLE

Suppléant  
**M. LESAGE Jérôme**  
Association Hommes et Territoires  
Cité de l'Agriculture - 13 av des Droits de l'Homme  
45921 Orléans Cedex 9

g) 3 personnalités qualifiées en matières scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage :

**M. BOUDIER Pierre**  
Auvillies  
17 rue des moineries  
28360 MESLAY LE VIDAME

*Représentant le Musée des Beaux-Arts et d'Histoire Naturelle de Châteaudun :*

**Mme RODRIGUEZ Anna**  
12, rue Fontaine Marie  
28220 DOUY

*Représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière :*

Titulaire  
**M. ROUZIES Dominique**  
1 Bis Coupigny  
28160 DANGEAU

Suppléants  
**M. de LAURISTON Antoine**  
CRPF Ile de France-Centre  
43, rue du Bœuf St Paterne  
45000 ORLÉANS

**M. DESSARPS Pierre-Damien**  
CRPF Ile de France-Centre  
43, rue du Bœuf St Paterne  
45000 ORLÉANS

**Article 2 :**

En cas d'indisponibilité d'un membre titulaire, son remplacement pourra être assuré par le suppléant désigné ou à défaut, par un autre membre titulaire de son collège mandaté à cet effet (pouvoir adressé au plus tard avant le début de la commission).

**Article 3 :**

La commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture, et le directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

CHARTRES, le - 3 NOV. 2020

P/ La Préfète d'Eure-et-Loir,

Le Directeur Départemental  
des Territoires d'Eure et Loir

**Guillaume BARRON**

*Conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Préfet d'Eure-et-Loir ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.*